

# la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE  
1<sup>ER</sup> JUIN 2017 - N°362

**U2P**  
union  
des entreprises  
de proximité

P.1 - Réforme du code du travail

P.2 - Feuille de route

p.3 - Le gouvernement

Philippe - CGAD

P.4 - Les Brèves - L'agenda

## Réforme du Code du Travail : l'U2P demande au chef de l'Etat de faire simple et lisible



### CHIFFRES CLES

On compte 36.000 accords d'entreprise par an sur 1.600.000 entreprises ayant au moins un salarié.

### ILS ONT DIT...

#### Alain Griset, Président de l'U2P

« L'U2P fait le pari que le Président de la République et les partenaires sociaux sauront trouver un consensus qui permettra de clarifier rapidement l'environnement des entreprises pour les cinq ans à venir. »

**Alain Griset, Président de l'U2P, première organisation patronale des TPE-PME a été reçu par le Président de la République le 23 mai afin d'aborder la future réforme du Code du travail.**

L'U2P souhaite que cette réforme permette de bâtir un environnement juridique, fiscal et social qui soit enfin adapté à la situation des entreprises de moins de 50 salariés. Les 2.300.000 artisans, commerçants et professionnels libéraux qui hésitent aujourd'hui à embaucher, notamment compte tenu des risques de contentieux, attendent des

réponses leur permettant de disposer de règles stables et lisibles. Le code du travail doit faire l'objet d'une rénovation profonde. Les règles du travail doivent être simplifiées, énoncées avec clarté et moins nombreuses, pour faciliter l'emploi en limitant les sources de contentieux. Plus globalement, il faudra que l'administration privilégie l'accompagnement des entreprises et renonce au triptyque infernal : réglementation, contrôle, sanction. De ce point de vue, le droit à l'erreur évoqué par le Président de la République va totalement dans le bon sens. De même, il convient de plafonner les indemnités de licenciement en fonction des capacités contributives de l'entreprise. Des indemnités prud'homales trop élevées peuvent être fatales pour l'entreprise. Le Président de l'U2P a par ailleurs réaffirmé son attachement aux accords de branche. La responsabilité des partenaires sociaux et du gouvernement sera de trouver une voie qui permette d'établir au niveau de la branche professionnelle les règles applicables et les cas dans lesquels l'accord d'entreprise pourra déroger. En effet, l'immense majorité des entreprises, compte tenu de leur taille, ne sont pas en mesure de négocier des accords en interne. Au-delà, Alain Griset a encouragé l'exécutif à confirmer la suppression de deux dispositifs redoutés par les chefs d'entreprise de proximité, le compte pénibilité et le prélèvement de l'impôt sur le revenu par les entreprises. Il l'a également invité à confirmer la transformation du CICE en baisse directe de charges sociales.

## FEUILLE DE ROUTE

# Les particularités des entreprises artisanales, commerciales et libérales doivent impérativement être prises en compte dans les prochains chantiers sociaux

**Le gouvernement a remis le 6 juin aux partenaires sociaux un programme de travail qui recense et définit les principaux chantiers sociaux des prochains mois. L'U2P a constaté avec satisfaction que les priorités mises en avant par ses représentants ces dernières semaines semblent avoir été prises en compte.**

Ainsi, il est prévu d'engager par voie d'ordonnances la réforme du droit du travail si nécessaire pour restaurer la confiance des chefs d'entreprise, mais

aussi de préparer une refonte de l'apprentissage, de la formation professionnelle, et de revoir le dispositif de prévention et de compensation de la pénibilité dans le sens d'une simplification pour les entreprises. S'agissant de la formation professionnelle, au-delà d'un plan massif pour les chômeurs, il sera indispensable de consacrer aussi des moyens importants pour que les salariés et les chefs d'entreprise de proximité puissent s'adapter aux évolutions de l'économie. Concernant la hiérarchie des normes, le programme de travail se fixe pour objectif de rechercher « la bonne articulation » entre accords d'entreprise et accords de branche. L'U2P a demandé en particulier que la possibilité donnée aux grandes entreprises de signer des accords dérogatoires ne conduise pas à des distorsions de concurrence au détriment des autres entreprises qui ne sont pas en capacité de négocier de tels accords. La réaffirmation dans le document de travail que la branche professionnelle doit conserver un rôle de régulation économique et sociale va dans le bon sens. De même, l'U2P a pris acte de la volonté de l'exécutif de faciliter le dialogue social dans les TPE et les PME afin que ces entreprises puissent

elles aussi s'adapter et gagner en compétitivité. Il conviendra notamment de relever le seuil social de 11 à 50 salariés. Par ailleurs, il faudra permettre aux plus petites entreprises d'échanger certains dispositifs de branche par un avantage équivalent pour les salariés. La sécurisation des employeurs est également recherchée dans ce programme de travail à travers la fixation d'une barémisation des dommages et intérêts en matière prud'homale. L'U2P défend cette priorité et souhaite en outre que les délais de recours et de jugements soient réduits. Plus généralement les règles applicables en matière de conflits du travail doivent être revues de sorte que ceux-ci soient traités prioritairement sur le fond du litige et non sur des questions de forme comme trop souvent actuellement. Pour l'heure, l'U2P soutient ce calendrier, cette méthode et le programme de ces réformes sociales. Cependant le plus important reste à mener. Dans le cadre des nombreuses concertations à venir, le principal objectif de l'U2P sera de vérifier que chaque réforme aura pour conséquence de libérer le potentiel de croissance et de création d'emploi des 2.300.000 entreprises de proximité.

### QUELS CHANTIERS PRIORITAIRES ? QUEL(E)S MINISTRES ?

Outre l'Elysée et Matignon, l'U2P travaillera bien entendu principalement avec les ministres chargé(e)s des dossiers économiques et sociaux.



Muriel Pénicaud, ministre du Travail

et les vice-présidents de l'U2P ont évoqué l'ensemble des grands chantiers sociaux à venir : les réformes du **code du travail**, de l'**apprentissage**, de la **formation profession-**

Le Président de l'U2P s'est d'ailleurs entretenu avec la nouvelle **ministre du Travail Muriel Pénicaud** dès le 31 mai. À cette occasion, Alain Griset

**nelle** et de l'**assurance chômage**, ainsi que la révision profonde du **compte pénibilité**.

A Bercy, l'U2P aura pour interlocuteur **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie. C'est auprès de lui que l'U2P plaidera pour la transformation du CICE en baisse des charges et la recherche d'une solution alternative au **prélèvement à la source**. Il conviendra également de s'atteler aux problèmes de concurrence déloyale engendrés notamment par la **micro-entreprise** ou par les **plateformes numériques**.

Autre source de concurrence déloyale, les **travailleurs détachés** feront pour leur part l'objet d'échanges réguliers avec **Marielle de Sarnez**, ministre chargée des Affaires européennes.

Concernant l'avenir du **RSI**, l'U2P aura pour interlocutrice la ministre des Solidarités et de la Santé **Agnès Buzyn**.

## GOVERNEMENT PHILIPPE

### L'U2P demande que l'économie de proximité soit considérée comme une priorité nationale

La composition du Gouvernement présenté le 18 mai montre la volonté du Président de la République et du Premier ministre de s'appuyer sur une équipe restreinte.

L'U2P a pris acte de ce choix mais s'est étonnée de ne voir aucun portefeuille ministériel se référer aux priorités des

entreprises qu'elle représente pourtant mises en avant par Emmanuel Macron en amont du scrutin présidentiel.

L'U2P a tenu à rappeler que la France ne retrouvera ni le chemin de l'emploi ni celui de la croissance et du progrès si les 2.300.000 entreprises de l'artisanat, du commerce et des professions libérales ne sont pas placées au cœur de l'action gouvernementale.



Tout le monde s'accorde à reconnaître le potentiel considérable de ces entre-

prises en matière de formation, d'apprentissage et de professionnalisation, de création d'emploi et de lutte contre les fractures sociales et territoriales.

C'est pourquoi l'U2P a souhaité que cette économie de proximité, en apparence oubliée du casting gouvernemental, soit dans les faits considérée comme une priorité nationale.

Le Président de l'U2P, Alain Griset a ajouté :

*« Nous avons été heureux d'entendre les candidats souligner pendant la campagne l'importance des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux.*

*Nous demandons maintenant à l'exécutif de joindre les actes aux discours, comme le Chef de l'Etat vient de le faire concernant les travailleurs détachés. »*

## LA CGAD INTERPELLE LES CANDIDATS AUX LEGISLATIVES

Les 300.000 entreprises du secteur de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie restauration représentées par la CGAD, organisation membre de l'U2P, sont au cœur des territoires. Implantées aussi bien en centre-ville qu'en centre-bourg, elles assurent par leur présence le lien social et permettent le maintien de la population.

Elles contribuent fortement à l'emploi dans les territoires mais également à la formation et à l'insertion profession-

nelle des jeunes. Ces entreprises emploient 1,1 million d'actifs (salariés et non-salariés) et forment chaque année près de 150.000 jeunes parmi lesquels 75.000 apprentis.

C'est pourquoi la CGAD a décidé de s'adresser aux candidats aux élections législatives pour construire avec eux les bases d'une politique dynamique au service du développement des entreprises et de l'emploi et au sein de laquelle chaque acteur trouvera sa place. Ses propositions s'articulent autour de 7 grandes thématiques :

- Valoriser les métiers et la qualification et contribuer au développement des emplois ;
- Recréer des territoires harmonieux où il fait bon vivre ;
- Assurer, enfin, une concurrence loyale entre tous les acteurs exerçant une

même activité ;

- S'assurer du respect du principe : « *mêmes droits, mêmes devoirs* » en matière fiscale, sociale et technique quel que soit la forme de commercialisation (exploitation agricole, vente en ligne, structure collaborative, ...);
- Favoriser le développement des entreprises ;
- Favoriser la transmission des entreprises ;
- Préparer les entreprises aux nouvelles mutations ;
- Accompagner les entreprises non-sédentaires.

Par cette démarche, la CGAD attend de la future Assemblée Nationale qu'elle mette en œuvre une politique qui témoigne de son intérêt pour les entreprises alimentaires de proximité et qui leur permette de se développer.

## AGENDA

### 31 mai

Entretien du président et des vice-présidents de l'U2P avec la Ministre du travail Muriel Pénicaud

### 1<sup>er</sup> juin

Réunion du Bureau de l'U2P.

Entretien du président de l'U2P avec le Vice-Président du Medef en charge des TPE-PME et Entrepreneuriat, Thibault Lanxade.

### 6 juin

Participation du secrétaire général de l'U2P à une réunion de l'Association de Gestion Fonds Paritaire National -AGFPN-.

### 7 juin

Participation du président de l'U2P à l'installation officielle de l'U2P Ile-de-France.

Participation du président de l'U2P à l'installation officielle de l'U2P des Hauts-de-France.

### 14 juin

Réunion de la Commission des Affaires européennes de l'U2P.

### 15 juin

Réunion du Conseil National de l'U2P

## BRÈVES

**Crédits aux TPE.** Les plus petites entreprises (moins de 10 salariés) sont celles qui ont le plus de difficultés à obtenir des crédits auprès des établissements bancaires. Au premier trimestre 2017, elles ont obtenu un crédit d'investissement (accordé en totalité ou au moins à 75% de la somme demandée) dans 82% des cas. Plus inquiétant, le nombre de TPE ayant eu accès à des crédits de trésorerie, destinés à financer l'exploitation de l'entreprise a diminué, passant de 70% au quatrième trimestre 2016 à seulement 66% en début d'année. Conscientes des difficultés croissantes rencontrées par les petites entreprises pour décrocher des crédits de trésorerie, quelques régions comme l'Île-de-France commencent à proposer des solutions. Cela passe notamment par la mise en place de fonds de garantie permettant d'apporter une caution à l'entreprise et de débloquer le prêt.

**Quand les plombiers passent à l'offensive...** Une trentaine de plombiers chauffagistes de l'Eure vont lancer prochainement une permanence téléphonique pour répondre aux demandes de dépannages urgents. Ce regroupement, réalisé sous l'égide de la CAPEB départementale, a pris la forme d'une coopérative et vise à contrer les plates-formes numériques mais surtout les grands groupes de distribution de l'eau en particulier, qui proposent des contrats d'assurance à leurs clients après la pose d'une installation. Cette structure assurera une astreinte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, avec l'engagement d'intervenir dans un délai de deux heures. D'autres corps de métier, comme les électriciens ou les vitriers pourraient rejoindre à terme la coopérative.

**Sécurité sociale.** Les Caisses Nationales de Sécurité Sociale ont été saisies par la Direction de la Sécurité sociale pour avis d'un projet de décret visant à reporter de 3 mois supplémentaires la date de fin de mandat des conseils et conseils d'administration des caisses du régime général de Sécurité sociale. En effet, les administrateurs siégeant dans les URSSAF, CAF, CARSAT qui avaient été nommés en octobre 2011, et dont le mandat devait courir jusqu'en octobre 2016, avaient vu ce dernier être prorogé jusqu'en octobre 2017, afin de faire coïncider le calendrier des renouvellements des mandats avec celui de la mesure de l'audience des organisations syndicales de salariés et des organisations patronales. Un autre décret a prorogé les mandats des administrateurs du RSI jusqu'au 31 décembre 2018, afin que cela coïncide avec la réorganisation territoriale des caisses du RSI.

### Le chômage en baisse au mois d'avril.

Après avoir augmenté de 1,3% en mars, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) en métropole a reculé de 1% au mois d'avril 2017 (-36.300 personnes) et de 1,3% sur un an, selon les données publiées par Pôle emploi et la Dares, le 26 mai. Il est à noter que la baisse concerne toutes les tranches d'âge. Ainsi, le chômage a diminué de 1,2% chez les moins de 25 ans (-6,3% sur un an), de 1% chez les chômeurs de 25 à 49 ans (-1,9% sur un an), et de 1,1% pour les seniors (+2,9% sur un an). En revanche, si on ajoute aux demandeurs d'emploi de catégorie A tous ceux qui ont exercé au cours du mois une activité (catégories B et C), ce sont 5.535.000 personnes qui étaient inscrites à Pôle emploi en avril 2017 en métropole, soit 0,6% de plus qu'en mars 2017.



La brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | date de parution : 1<sup>er</sup> juin 2017

Siège social : 53, rue Ampère 75 017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Président et directeur de la publication : Alain Griset | responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : LFT 99-101, avenue Louis Roche 92230 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

#### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

#### CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

#### CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

#### UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

#### CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage